

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DE LA COMMUNE DE  
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

**SEANCE DU 28 AOÛT 2017**

L'an **deux mille dix-sept** et le **vingt-huit** du mois **d'août à 17 heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **22 août 2017**.

Date d'affichage : **23 août 2017**.

**Etaient présents** : Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA – Francis GRAÖ – Antoine PES - Serge VASELLI –

**Etait absent** : M. Lionel VOGEL –

**Absent excusé** : M. Denis MALOSSANE -

**Absents représentés** : M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO –

M. Bernard BATIFOULIER, donne pouvoir à M. Armel AÏTA –

**Secrétaire de séance** : M. Serge VASELLI –

**DELIBERATION N° 2017/34 Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00**

**OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°01**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que cette décision modificative concerne un virement de crédits afin de régler la première échéance du nouvel emprunt concernant la rénovation du réfectoire.

Il précise :

- En ce qui concerne la section fonctionnement :

Il convient de prélever sur les dépenses imprévues le montant de l'échéance (10 500 euros) et de la répartir dans les charges d'intérêts (pour 250 euros) et en virement à la section d'investissement (10 250 euros restants).

- En ce qui concerne la section d'investissement :

Il convient d'encaisser les 10 250 euros provenant de la section de fonctionnement et de les inscrire à l'article 1641 consacré aux paiements du capital des emprunts.

Après avoir vérifié les comptes de la Commune, il est possible de procéder au virement de crédits suivant :

Comptes de dépenses :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	16	1641	OPFI	Emprunt	+ 10 250.00 €
D	F	022	022		Dépenses imprévues	- 10 500.00 €
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	+ 10 250.00 €
D	F	66	66111		Intérêts d'emprunt	+ 250.00 €

Compte de recettes :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
R	I	021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement	+ 10 250.00 €

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :**

- **DE PROCEDER** au virement des crédits suivants, sur le budget de la Commune 2017 :

Comptes de dépenses :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	16	1641	OPFI	Emprunt	+ 10 250.00 €
D	F	022	022		Dépenses imprévues	- 10 500.00 €
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	+ 10 250.00 €
D	F	66	66111		Intérêts d'emprunt	+ 250.00 €

Comptes de recettes :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
R	I	021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement	+ 10 250.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire**  
**François GRECO**